

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2024-321

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 17 décembre 2024, le règlement numéro 2024-321 ayant pour titre « Modification du règlement numéro 2023-299 » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à apporter une précision au règlement numéro 2023-299 à la définition des termes « Fournisseur local » afin d'élargir les exigences devant inclure les entreprises localisées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue ou en cas d'impossibilité, que le fournisseur soit québécois ou canadien.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 18^e jour du mois de décembre de l'année deux mille vingt-quatre.



Mario Morin
Directeur général et greffier-trésorier adjoint